

**Comité Technique Spécial GSO
du 12 décembre 2012 à 10 heures**

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal du CTS GSO du 18 septembre 2012 (pour avis)
- 2 - Suivi des points (pour information)
- 3 - Bilan social incluant un organigramme de la LGV (pour information)
- 4 - Point sur l'UDS (pour information)
- 5 - Bilan de l'activité en GSO sur la LGV et dans les DOM (pour information)
- 6 - Point sur le fonctionnement de Globéo (pour information)
- 7 - Point sur le SGA (pour information)
- 8 - DT-DICT nouvelle formule
- 9 - Divers

LISTE DES PRÉSENTS

Représentants du personnel

Siégeant avec voix délibérative

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)
Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires)
Patrick BARBIER (CGT Culture)
Nathalie MILLARD (CGT Culture)
Benoît OLIVEAU (CNT)

Siégeant sans voix délibérative

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires)

Représentants de l'administration

Odet VINCENTI, Président
Patrick BRETAGNE, Administrateur

Autres personnes présentes

Lysiane JORIS (Gestionnaire du personnel)



La séance est ouverte à 10 heures 10 sous la présidence de Monsieur VINCENTI.

PRESIDENT : Je souhaiterais établir la liste des membres du Comité ayant voix délibérative.

Les votants sont Christine FOUILLOUD et Philippe CALMETTES pour SUD Culture Solidaires, Nathalie MILLARD et Patrick BARBIER pour la CGT Culture, et Benoît OLIVEAU pour la CNT.

Christine FOUILLOUD est désignée secrétaire de séance.

1 – Approbation du procès-verbal du CTS GSO du 18 septembre 2012 (pour avis)

PRESIDENT : Avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal ?

CGT Culture : Sur la première page, l'orthographe du nom de Nathalie MILLARD doit être corrigée.

SUD Culture Solidaires : A la page 3, il convient de remplacer le terme « nommé » par « muté », et de rétablir le terme de « bidouillage », tel qu'employé au cours de la séance, au lieu de « bricolage ».

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 – Suivi des points (pour information)

SUD Culture Solidaires : Il conviendra de mettre à jour le suivi des points à l'issue de chaque séance de CT.

- Organisation du travail des UDS

Ce point est inscrit à l'ordre du jour (point 4).

- Bilan social (pour information)

Ce point est inscrit à l'ordre du jour (point 3)

- Enquête concernant le SGA

Ce point est inscrit à l'ordre du jour (point 7).

- Etat des centres archéologiques et marché de nettoyage

Ce sujet est traité dans les questions diverses (point 9).

- Dépannage informatique

CGT Culture : Nous n'avons pas reçu le calendrier de la maintenance informatique concernant la base de Montauban. Il n'y a pas eu de visite depuis l'été.

SUD Culture Solidaires : La fréquence des interventions de l'entreprise TRSB s'est sensiblement réduite à la base de Pessac.

CNT : Des techniciens sont intervenus récemment à Angoulême mais je ne peux l'assurer pour Limoges.

SUD Culture Solidaires : En DOM, l'entreprise C2i Informatique assure la maintenance à la demande.

- Dotations en téléphones, ordinateurs, appareils photos et outillages de chantier

PRESIDENT : Un groupe de travail sur le petit outillage a été mis en place, à l'initiative du CHSCT. Il a pour objectif d'établir une liste de l'outillage de base nécessaire dans l'organisation d'un chantier.

CNT : Une fiche type existe déjà, sur laquelle nous cochons ce dont nous avons besoin en fonction du chantier.

PRESIDENT : Il serait opportun de communiquer cette fiche au responsable du groupe de travail du CHSCT.

CGT Culture : Je regrette par ailleurs que les nouveaux RO ne soient pas dotés en appareil photo, téléphone et ordinateur portable.

PRESIDENT : Nous avons réceptionné un stock d'ordinateurs qui devrait permettre de renouveler le vieux matériel et de doter les nouveaux RO.

CGT Culture : Beaucoup de nouveaux RO utilisent le matériel de leurs tuteurs.

SUD Culture Solidaires : Un RO doit être doté par défaut d'un téléphone, d'un appareil photo et d'un ordinateur.

PRESIDENT : Jusqu'à présent, aucune ouverture de ligne téléphonique n'a été refusée.

SUD Culture Solidaires : Il est problématique qu'une ouverture de ligne soit forcément nominative. Est-il possible de contourner cette règle ?

PRESIDENT : Oui, mais les solutions trouvées ne permettent pas d'assurer tous les besoins.

SUD Culture Solidaires : Est-il demandé aux agents qui ont quitté l'Inrap de rendre leur matériel ?

PRESIDENT : Oui, c'est la règle.

SUD Culture Solidaires : Il semble que ce ne soit pas le cas pour l'un d'eux en Midi-Pyrénées, qui doit encore rendre un rapport, avec l'accord de l'AST.

PRESIDENT : La remise du matériel doit s'effectuer à la date officielle du départ de l'agent, indépendamment de l'existence ou non d'un travail en cours.

- Devenir de la cellule de conservation du mobilier

CNT : La cellule doit être intitulée « conservation – restauration ».

PRESIDENT : A l'Inrap, le terme utilisé est « stabilisation – conservation ». Les objets ne nous appartenant pas, nous ne sommes pas habilités à les restaurer. De fait, nous ne sommes pas responsables de leur état ultérieur.

CNT : Seul le conservateur est responsable de la pérennité de l'objet.

PRESIDENT : Les traitements de restauration sont toutefois soumis à un engagement de réussite.

SUD Culture Solidaires : Quels sont les travaux envisagés au sein de cette cellule ?

PRESIDENT : La première tranche concerne cette année l'aspiration des poussières. Le matériel prévu à cet effet a été acheté. Il sera démontable et pourra ainsi être facilement transférable dans le prochain site.

CGT : Peut-on récupérer l'équipement du labo méditerranéen ?

PRESIDENT : il n'y a rien à récupérer

SUD Culture Solidaires : Le musée est-il au courant des travaux que cette installation implique ?

PRESIDENT : J'ai envoyé un mail explicatif et ai demandé à être contacté si un problème survenait.

SUD Culture Solidaires : Il y a-t-il la place nécessaire pour ce matériel ?

PRESIDENT : je ne sais pas, il n'y a pas eu de retour.

- Point sur les DOM

SUD Culture Solidaires : Nous devons intégrer la saisine. Par ailleurs, comment la gestionnaire de base de Cayenne a-t-elle pu accéder à la catégorie 3 sans perte notoire de salaire ?

PRESIDENT : A ce jour, aucun agent n'a changé officiellement de catégorie.

SUD Culture Solidaires : Elle nous a assuré avoir signé un contrat en catégorie 3.

PRESIDENT : Nous nous renseignerons à ce sujet.

SUD Culture Solidaires : Elle n'a pas fait l'objet d'un repyramidage. Comme les tableaux fournis l'indiquent, elle n'est par ailleurs plus missionnée sur ce poste.

Lysiane JORIS : Je vérifierai.

SUD Culture Solidaires : Il s'agit de clarifier la situation et d'appliquer la règle de l'équité entre les agents.

SUD Culture Solidaires : J'ajoute que le repyramidage est bloqué pour six agents dans les DOM. Un agent de Guadeloupe a été pyramidé de la catégorie 3 vers la catégorie 4. Or alors qu'elle ne touche pas les 40 %, elle est pourtant toujours, à ce jour, en catégorie 3.

CGT Culture : Ce cas particulier soulève un problème de procédure, qui devrait être applicable de la même manière à tous les agents, ce qui n'est pas le cas.

SUD Culture Solidaires : Je rappelle que l'Inrap stipule dans son règlement intérieur qu'il garantit l'égalité de traitement entre ses agents. Il est regrettable que la politique liée à l'octroi ou non des 40 % démobilitise actuellement les agents des DOM.

PRESIDENT : Seul le ministère a la capacité de régler ce problème.

Après la pause de midi le PRESIDENT explique que l'agent est effectivement passé en catégorie 3 par nomination interne du directeur avec effet rétroactif en juin 2009 (cf. repyramidage), mais qu'elle ne touche pas les 40%.

- Point sur l'activité de GSO et LGV

Ce point est inscrit à l'ordre du jour (point 5).

- Politique sur le repyramidage et les nominations au choix

SUD Culture Solidaires : Il a été décidé en 2011 de ne pas conserver en l'état la procédure relative au repyramidage et aux nominations au choix. Concernant les mutations, les organisations syndicales avaient alors demandé à la DRH de pointer tous les échanges régionaux ou intra-régionaux possibles, en fonction des vœux, des classements des agents et des soldes par catégories. Les tableaux récapitulatifs font état de 59 mouvements, qui répondent à certains critères : les rapprochements de conjoints, les vœux des agents et les besoins de l'Inrap en termes de renforts d'effectifs.

PRESIDENT : Il y a un an et demi, nous avons prévu des mutations « d'office » avec des agents consentants, qui ne sont toujours pas effectives aujourd'hui. Il semble que les organisations syndicales bloquent le processus.

SUD Culture Solidaires : Les blocages proviennent du fait que ces mutations envisagées devaient s'effectuer hors du processus du tableau de mutation, et devaient donc être traitées prioritairement sur des demandes plus anciennes, ce qui n'est pas acceptable.

PRESIDENT : Il s'agissait de mutations d'office pour des raisons de service, qui n'entraient donc pas dans le champ du plan de mutation.

SUD Culture Solidaires : Des agents en neuvième ou dixième positions dans les tableaux de mutation seraient passés devant des agents dont les mutations étaient motivées par un rapprochement de conjoints, par exemple.

PRESIDENT : Non, puisque le plan de mutation en cours ne vise pas à pourvoir des postes ouverts, mais à répondre à des vœux.

SUD Culture Solidaires : Les DIR émettent toutefois des avis, qui orientent les affectations en fonction de besoins. Ainsi, des vœux de mutation à Campagne ne sont pas exaucés parce qu'ils ont reçu un avis défavorable. A l'inverse, des agents sont mutés à Pessac, alors que leur affectation ne répond pas à des besoins exprimés. Dans ce contexte, il paraît impératif

d'anticiper les recrutements au sein de la DIR GSO. Or, il semble qu'elle ne soit prévue que pour les effectifs actuels. La DRH explique que le plafond en termes de recrutement est atteint, alors qu'il manque des spécialistes et des RO.

PRESIDENT : Nous souffrons de l'irrégularité des chantiers conséquents.

SUD Culture Solidaires : En théorie, la présence des techniciens sur les chantiers est possible, mais sur le terrain, ce n'est pas le cas. En effet, certains d'entre eux ont été diminués physiquement ou mentalement, d'autres ont rejoint des entreprises concurrentes. Au final, l'Aquitaine sera dotée de deux techniciens supplémentaires, qui ne correspondent pas aux besoins de la région, et cinq RO seront affectés à la région Midi-Pyrénées, où ils seront sous-employés.

PRESIDENT : Nous devons raisonner globalement au niveau de GSO.

CGT Culture : Où affecterons-nous les agents qui arrivent en Midi-Pyrénées ?

PRESIDENT : Les visites organisées les 18 et 19 décembre doivent notamment permettre de décider des solutions à trouver pour accueillir les nouveaux arrivants.

SUD Culture Solidaires : Il s'agit d'une erreur stratégique.

PRESIDENT : Les décisions sont toujours prises en collaboration avec les AST.

- Politique de relations avec les SRA

PRESIDENT : Je rappelle que l'enquête a été transmise au ministère.

CNT : Le SRA a-t-il réagi par rapport à cette démarche ?

PRESIDENT : Nous ne savons si le SRA en est informé. Le rendez-vous prévu avec son directeur a été annulé une demi-heure avant.

- Budget et utilisation des jours hommes pour la communication /valorisation et les colloques

PRESIDENT : Nous ferons le point sur ce sujet.

- Divers : 40 % de vie chère

PRESIDENT : Le directeur général a indiqué avoir relancé le sujet avec le nouveau cabinet de Madame FILIPPETTI. Nous ne pouvons présager de ce que ce qu'il adviendra.

Pause de 12 heures 30 à 13 heures 55

3 – Bilan social incluant un organigramme de la LGV (pour information)

SUD Culture Solidaires : Organigramme : Dans les DOM, un AP est mentionné deux fois, et le même est désigné ACO en haut du document. Par ailleurs, les gestionnaires de collections n'entretiennent-ils pas de liens hiérarchiques avec l'AST ?

PRESIDENT : Non, ils dépendent directement de moi, de même que les gestionnaires de documentation.

SUD Culture Solidaires : Dans le cadre de la réorganisation future, le caractère spécifique du poste de l'assistante administrative dans les DOM a-t-il été pris en compte, dans la mesure où elle cumule un grand nombre d'activités ?

PRESIDENT : Nous n'avons pas encore évoqué le sujet des DOM, qui seront forcément soumis à un régime particulier.

SUD Culture Solidaires : J'attire votre attention sur le caractère urgent de la situation de cette assistante, qui souffre d'une surcharge de travail conséquente. Par ailleurs, les agents de Midi-Pyrénées dépendront-ils des adjoints AST ?

PRESIDENT : Non. Aujourd'hui, les adjoints AST n'ont pas de prérogatives hiérarchiques sur les agents. Ces derniers dépendront de l'AST.

SUD Culture Solidaires : Le nombre de postes d'AT en Midi-Pyrénées sera-t-il modifié ?

PRESIDENT : Il y a un poste d'AT en Midi-Pyrénées. Il y a normalement un poste d'AT par région mais l'organisation de Midi Pyrénées fait que les deux postes pourraient être conservés. La question n'est pas tranchée.

SUD Culture Solidaires : Les GMC dépendent-ils des AST ?

PRESIDENT : Non.

SUD Culture Solidaires : Ils sont pourtant évalués par les AST.

PRESIDENT : Ce mode d'évaluation relève d'un choix de ma part.

SUD Culture Solidaires : Les AST ne peuvent-ils être considérés comme des directeurs de centres archéologiques ?

PRESIDENT : Non. La seule DIR où cette situation existe est le CIF.

CNT : Les AST ont-ils récupéré la maîtrise de l'affectation des agents ?

PRESIDENT : Nous impliquons progressivement les AST dans cette démarche. Il leur est néanmoins demandé de faire valider leurs choix par l'administrateur.

Patrick BRETAGNE : J'émet des avis réservés ou négatifs quand ces choix ne me paraissent pas pertinents, par exemple si les agents choisis sont déjà impliqués dans d'autres opérations.

CNT : Les agents peuvent-ils vous joindre pour discuter des affectations ?

Patrick BRETAGNE : Ils en discutent prioritairement avec leurs AST. Ils peuvent toutefois me joindre, mais je ne peux au final que suggérer des modifications aux AST.

PRESIDENT : Je précise que seule la région Midi-Pyrénées fonctionne encore selon l'ancien système, selon lequel l'administrateur reste maître des affectations. Nous souhaitons que l'AST évolue désormais vers le nouveau dispositif mis en œuvre.

Patrick BRETAGNE : Il est effectivement nécessaire de clarifier et d'homogénéiser la situation.

CNT : Un AST peut-il faire valoir un droit de veto sur un départ d'un agent vers une autre région ?

PRESIDENT : C'est envisageable, mais cette décision devra être justifiée.

Patrick BRETAGNE : Jusqu'à aujourd'hui, je tentais de limiter au maximum le nombre de NAF, en assurant l'interface entre les différents AST. Désormais, ce n'est plus le cas.

CNT : Je m'inquiète principalement des mouvements d'agents en grand déplacement sur des opérations longues, à qui il pourra être demandé de revenir dans leurs régions pour assurer une pige lors d'une fouille, et qui repartiront sur leurs missions interrompues. Ces conditions de travail ne sont pas idéales en termes de reconnaissance et de stabilité du travail.

Patrick BRETAGNE : Je partage votre point de vue. En avez-vous fait part à votre AST ?

CNT : Oui.

SUD Culture Solidaires : Que prévoit la procédure en cas de désaccord avéré entre un AST et un agent ?

PRESIDENT : Dans ce cas, je suis désigné pour trancher la question, après que l'administrateur m'a transmis le dossier. Je n'ai toutefois jamais dû intervenir jusqu'à ce jour. L'échelon local ou régional génère une proximité bénéfique entre les agents, il permet de renforcer la fluidité des échanges et la cohérence de l'organisation.

CNT : La programmation change en fonction des arrêts maladie, RTT, CP etc.

PRESIDENT : C'est pourquoi, j'ai demandé aux AST d'organiser au moins trois réunions de service par an.

CNT : Certains agents en CDI, parmi les plus âgés, passent beaucoup de temps en déplacement.

Patrick BRETAGNE : Nous œuvrons pour éviter ces situations, mais ce n'est malheureusement pas toujours possible. Il est évidemment préférable pour les agents et pour le RO que les équipes soient stabilisées dans la durée.

PRESIDENT : A contrario, des agents se plaignent de ne pas être affectés à des chantiers qui se déroulent à proximité de leurs lieux de résidence.

Patrick BRETAGNE : Certains agents refusent également leur rapatriement sur des chantiers à proximité de leur domicile pour continuer à bénéficier du remboursement des frais de déplacement.

CNT : Nous tablons dès lors sur l'intelligence des AST dans l'exercice de leurs fonctions.

CGT Culture : Nous serons vigilants.

CNT : Par ailleurs, je m'étonne de la présence de l'AP de Poitou-Charentes en tant qu'AP dans l'organigramme de la LGV, dans la mesure où il indique ne jamais s'être rendu sur un chantier de la LGV.

PRESIDENT : Dans la réalité, Jean-Louis HILLAIRET assure cette fonction. L'assistant de prévention est censé le remplacer s'il est absent.

CNT : Ne devons-nous pas être autonomes sur le plan de la logistique pour la LGV ?

PRESIDENT : La logisticienne a dû gérer de nombreuses commandes.

CNT : Aujourd'hui, les choix sont opérés en autonomie.

PRESIDENT : Tous les bons de commandes sont néanmoins signés soit par l'administrateur soit par moi-même. La logisticienne ne bénéficie pas d'une délégation de signature.

SUD Culture Solidaires : Quelle est la procédure administrative à suivre lorsqu'un agent opérationnel renforce momentanément un gestionnaire de base ?

Patrick BRETAGNE : Il n'existe pas de ligne budgétaire pré-établie. Nous demandons des autorisations d'engagement au siège. Tous les mois, les plans de charge des agents fonctionnels temporaires sont communiqués dans l'engagement en cours et dans le cadre d'un budget prévisionnel.

PRESIDENT : Ils apparaissent ainsi en fin d'année en jours ETP fonctionnels temporaires. Cette pratique permet d'afficher aux yeux de tous les besoins réels en personnel de GSO.

Patrick BRETAGNE : Les demandes de ce type ont systématiquement eu pour objectif de combler des besoins réels.

SUD Culture Solidaires : Pouvez-vous confirmer que les postes laissés par les nouveaux adjoints AST ont rejoint le « pot commun » des emplois de l'Inrap ?

PRESIDENT : Oui. Le plafond d'emplois ne concerne pas les DIR mais l'Inrap dans son ensemble.

SUD Culture Solidaires : Dans le cadre de cette procédure, sur le plan budgétaire, une ligne opérationnelle est-elle libérée ?

PRESIDENT : La notification budgétaire concerne l'activité réelle. Ainsi, le mouvement de l'agent opérationnel réduit la ligne budgétaire mais ne la libère pas. Si une différence apparaît entre le plan de charge et la capacité en personnel, calculée en fonction du nombre de CDI concernés, une notification nous autorise à embaucher le nombre de CDD nécessaire à la réalisation dudit plan de charge. Il est alors possible de prévoir des mouvements d'agents en CDI plutôt que de déclarer des embauches de CDD. Dans ce cas, la procédure ne libère pas d'ETP.

SUD Culture Solidaires : En est-il de même lorsqu'un agent part en congés pour convenances personnelles ?

PRESIDENT : Le poste est alors libéré au niveau national mais pas au niveau des DIR. Ces dernières n'assurent pas le rôle d'ordonnateurs délégués, elles ne sont que des échelons hiérarchiques et non des entités administratives propres.

CNT : Quelles différences y a-t-il entre les personnels opérationnels, fonctionnels et administratifs ?

PRESIDENT : Les agents opérationnels imputent leur temps sur des opérations. Les agents fonctionnels se situent en appui des autres : il s'agit par exemple des AT, des AST, ou des gestionnaires de bases. Les gestionnaires de collections constituent une exception : financés par les fouilles, à hauteur de 5 % des budgets, ils sont opérationnels.

CNT : Comment sont considérés les opérateurs en PAO ?

PRESIDENT : Ils s'affectent aux opérations, ils sont donc opérationnels.

PRESIDENT : Par ailleurs, les postes des agents missionnés sont conservés comme ils sont, afin qu'ils les retrouvent à l'issue des missions, et ne sont pas placés dans le « pot commun » de l'Inrap.

SUD Culture Solidaires : Quand un NAF est affecté sur une opération, est-il imputé sur l'opération ?

Patrick BRETAGNE : Oui. De fait, il n'est plus NAF.

PRESIDENT : J'ajoute que les fonctionnels ne sont jamais NAF.

SUD Culture Solidaires : Le poste d'AST s'effectue-t-il dans le cadre d'une mission ?

PRESIDENT : Non, c'est un poste à part entière.

CGT Culture : Où figurent les agents en CDD des DOM dans les tableaux 4 et 5 du bilan, faisant référence à la résidence administrative ?

PRESIDENT : La résidence administrative mentionnée est la plus proche de leur domicile familial.

CGT Culture : Que signifie le terme « CDCC » dans le tableau 5 ?

Lysiane JORIS : Ce terme signifie Chargé du développement culturel et de la communication.

CGT Culture : Concernant la ligne « Renfort SGA », je constate qu'il existe un poste à 0,81. Cela signifie-t-il que ce poste est à temps partiel ?

PRESIDENT : Non, il s'agit d'un emploi en CDD à temps plein, mais l'indicateur prend en compte la période de carence, réduisant ainsi la durée de 12 à 10 mois.

CGT Culture : Je m'étonne par ailleurs que les renforts ne soient plus deux, comme c'était le cas initialement.

PRESIDENT : Je rappelle que les deux renforts n'étaient prévus initialement que pour trois mois. Nous avons obtenu que l'un des deux soit maintenu.

CGT Culture : Comment la durée du poste de secrétariat accueil de 10 mois a-t-elle été compensée ?

PRESIDENT : Elle a été compensée par l'implication d'agents opérationnels.

CGT Culture : Le poste d'accueil est permanent. Il serait légitime de le modifier en CDI.

PRESIDENT : Je compte précisément sur la réorganisation à venir pour pérenniser cet emploi.

SUD Culture Solidaires : Le fait que ce poste soit actuellement en CDD prouve que nous accusons des manques dans d'autres secteurs.

PRESIDENT : C'est exact, cette situation reflète un jeu de dominos. La DRH en est consciente.

CNT : Serait-il envisageable de visualiser dans le bilan la concordance entre le nombre de mois travaillés à l'année et le nombre de contrats par agent, afin de mettre en lumière le caractère morcelé de l'activité.

Lysiane JORIS : J'étudierai la question.

PRESIDENT : La multiplication des contrats provient de l'obligation d'y mentionner, depuis 2006, à la demande du ministère, le lieu de l'opération. Il faut donc établir autant de contrats que d'opérations, sauf lorsqu'elles sont prévues à l'avance.

CNT : Cette pratique génère du stress chez les agents, ainsi qu'un sentiment renforcé de précarité.

Patrick BRETAGNE : De plus, dans le cadre de la LGV, nous n'avons obtenu la réalisation de la moitié des prescriptions de fouilles de la deuxième vague. Le ratio monte à 80 ou 90 % en ce qui concerne la troisième vague, et nous ne savons pas en quoi consiste la prochaine. Si l'on ajoute à ce phénomène des modifications de prescriptions, à savoir la mise en œuvre de tranches complémentaires qui n'étaient pas prévues à l'origine, nous sommes dans l'incapacité d'anticiper les besoins réels.

CNT : GSO a néanmoins toujours bénéficié de la mise en œuvre de grands travaux.

Patrick BRETAGNE : Non, des périodes creuses de deux ou trois ans sont régulièrement apparues entre deux grands chantiers. Il semble que l'avenir proche constitue une période creuse.

SUD Culture Solidaires : A quelle spécialité fait référence le terme « spécialiste » mentionné dans le tableau ?

Patrick BRETAGNE : je ne sais pas.

Lysiane JORIS : je regarderai.

4 – Point sur l'UDS (pour information)

PRESIDENT : Des documents ont été élaborés par l'ensemble des Uds pour améliorer son fonctionnement, à savoir un tableau de planification, des fiches de synthèse, des arborescences communes de fichiers réalisés après chaque opération et des fiches de définition. L'Uds doit permettre de mieux connaître et gérer les compétences des agents en DAO PAO, de mieux suivre les post-fouilles et les délais de rendu des rapports en améliorant la qualité, de faciliter le rangement et la gestion des archives. Plusieurs propositions, figurant dans le rapport rendu au directeur général, envisagent la suite du processus. Celles qui seront retenues seront discutées au sein du CT central, puis par les CT spéciaux concernés.

SUD Culture Solidaires : Nous n'avons jamais été informés de ces éléments. Au cours de la séance du CT central du mois de novembre, le directeur général nous a indiqué qu'un pré-bilan avait été réalisé, et non un bilan. Selon lui, les conclusions sont d'ores et déjà positives. La période d'expérimentation est prolongée et le bilan final nous sera présenté au début de l'année 2013. Il semble ainsi que la décision de poursuivre et de généraliser le mode de fonctionnement par Uds soit déjà validée. Il est dommage qu'aucun élément négatif n'ait été pris en compte. Or, la création d'un nouvel échelon hiérarchique constitue pour l'ensemble des organisations syndicales un point de désaccord significatif.

PRESIDENT : Rien n'est décidé à ce sujet. Il semble qu'à terme, la fonction de coordonnateur soit retenue.

SUD Culture Solidaires : Dans la mesure où les affectations des agents, ainsi que leurs demandes de formation, sont soumises à son avis, le lien hiérarchique est évident.

PRESIDENT : Ces attributions ont constitué une phase de test. Il ne peut être affirmé qu'elles seront maintenues à l'avenir.

SUD Culture Solidaires : Le problème majeur réside dans le fait que les retards de rendus des rapports sont aujourd'hui directement imputés aux opérateurs DAO/PAO, aux dessinateurs et aux topographes.

PRESIDENT : Je ne suis pas d'accord.

SUD Culture Solidaires : Cette situation est en tout cas ressentie comme telle par les agents concernés. Dans un but de rentabilisation et d'optimisation du rendu des RFO, le nouveau dispositif a désorganisé un fonctionnement qui ne posait pas de problème. La création d'un échelon hiérarchique permet ainsi de l'utiliser comme un tampon et, si les objectifs ne sont pas atteints, de le rendre responsable des retards.

PRESIDENT : L'Uds ne doit pas être appréhendée comme une structure à laquelle les RO doivent rendre des comptes, mais plutôt comme un guichet unique permettant de centraliser l'information et de simplifier les échanges. Nous avons souhaité

élargir et prolonger le succès connu par la création du plateau technique en Aquitaine. L'échelon créé en question a pour mission de coordonner et non de diriger.

SUD Culture Solidaires : Le ressenti des agents n'évoque pas un rôle de coordination, mais de direction, à travers la planification des activités et l'amélioration du rendu des RFO.

PRESIDENT : Le dispositif vise uniquement à fluidifier les échanges, à l'image de ce qui a été mis en œuvre en Aquitaine.

CNT : Les agents s'opposent largement à l'institution de chefs dans un système qui fonctionnait en autonomie. Les conséquences s'avéreront inverses aux effets attendus. En effet, le travail imposé étant éloigné de la culture des agents concernés, ces derniers se démobiliseront, ne prendront plus d'initiatives et le rendu final en pâtira.

PRESIDENT : Il me paraît nécessaire de nous affranchir d'une dialectique systématique selon laquelle la Direction ne met en œuvre, par principe, que des projets négatifs. Nous devons nous montrer plus constructifs.

SUD Culture Solidaires : Je rappelle qu'en Bretagne, le système de plateau technique fonctionne depuis plus de dix ans sans responsable.

CGT Culture : Un dysfonctionnement précis vous permet-il de justifier la mise en place d'une telle organisation ?

PRESIDENT : La mise en place de l'UdS résulte de différents groupes de travail.

CGT Culture : Nous considérons que ce dispositif désorganise le modèle aquitain.

PRESIDENT : Il me paraît raisonnable d'attendre les propositions qui seront formulées dans ce domaine, avant de conclure à une désorganisation.

SUD Culture Solidaires : Dans tous les cas, il n'est pas envisageable que cette organisation s'étende aux DOM, au regard de sa spécificité.

PRESIDENT : De toute façon, à ce jour, nous ne savons pas si l'organisation s'appliquera à d'autres régions que l'Aquitaine.

SUD Culture Solidaires : Des ouvertures de postes officielles sont-elles prévues dans le cadre du projet ?

PRESIDENT : La mise en place d'une telle organisation sera peut-être l'occasion de clarifier et d'encadrer l'activité.

Patrick BRETAGNE : Je considère que l'UdS ne constitue pas autre chose qu'un plateau technique, géré par un coordinateur, comme cela a déjà existé dans le cadre de grands travaux. Ce coordinateur peut être considéré comme un AST à l'échelle d'une opération. De fait, je ne perçois pas les problèmes que cette situation peut poser, au-delà de ceux liés à l'ego de chacun.

CGT Culture : Le schéma proposé ne correspond pas aux attentes des agents, et les bloque.

Patrick BRETAGNE : Les mêmes réticences ont été formulées lorsque les plateaux techniques ont été imposés aux RO il y a 15 ou 20 ans, dans la mesure où ils assuraient seuls l'ensemble des activités requises.

SUD Culture Solidaires : Les agents se sentent déresponsabilisés et dépossédés d'une partie de leur activité. Or, ils savent s'organiser seuls, sans référent, et le dispositif actuel ne nécessite pas d'être modifié.

Patrick BRETAGNE : Au vu du rythme d'activité actuel, nous signons parfois des contrats avec des pénalités de retard significatives. Le fait que nous soyons obligés de sécuriser cette étape-là nécessite de professionnaliser les agents, en fonction des évolutions réglementaires, dans le cadre d'un plateau technique.

SUD Culture Solidaires : Nous ne nous opposons pas au principe du plateau technique, qui satisfait l'ensemble des agents. Nous remontons néanmoins les remarques formulées sur le terrain et regrettons qu'elles ne parviennent pas au siège.

PRESIDENT : J'adresse systématiquement au siège un compte-rendu des séances de CT spécial.

SUD Culture Solidaires : Nous déplorons que ces éléments ne franchissent pas les portes de la DST.

5 – Bilan de l'activité en GSO sur la LGV et dans les DOM (pour information)

Patrick BRETAGNE : L'activité de fouilles en GSO se concentre en 2012 prioritairement sur Poitou-Charentes et sur la LGV (secteur nord – région Centre). De fait, l'activité fouille est décentrée depuis 2 ans, ce qui implique des contraintes au niveau des effectifs et en termes de déplacements des agents. En région Limousin, le bilan fait état d'une fouille à Brive alors qu'il est nul en Midi-Pyrénées. S'agissant des DOM, de nombreuses fouilles ont été engagées, sauf en Guyane.

En 2013, l'essentiel des prescriptions susceptibles d'être validées se concentre en Poitou-Charentes. Rien n'est officiellement prévu en Aquitaine mais quatre réponses à des appels d'offres sont actuellement en cours d'instruction. En Limousin, nous avons également répondu à un projet prévu à Ussel, et en Midi-Pyrénées, il est possible que nous réalisons trois chantiers de faible amplitude. Dans les DOM, nous devrions assurer deux fouilles au premier trimestre, en Guadeloupe et en Martinique. Sur la LGV, nous ne connaissons pas l'ampleur des prescriptions qui seront présentées en CIRA. Leur nombre devrait s'élever à une vingtaine. Par ailleurs, une dizaine de rapports de diagnostics viennent d'être rendus et devraient également donner lieu à des prescriptions. D'autres rapports, en retard, suivront d'ici la fin du mois de janvier. Ce retard générera un décalage de présentation en CIRA et donc au final, un décalage de l'activité.

PRESIDENT : Sur la LGV, l'activité concernera les zones complémentaires, qui peuvent être déplacées ou réduites par l'aménageur. Ainsi, pour la plupart, les diagnostics qui en résultent sont de faible amplitude.

Patrick BRETAGNE : Nous devrions couvrir cinq ou six zones de diagnostics qui représentent moins de 50 hectares, à réaliser au cours du premier trimestre.

CGT Culture : Il est heureux de constater que les fouilles sont nombreuses dans les DOM.

Patrick BRETAGNE : Le premier chantier en DOM durera toutefois moins d'un mois.

CGT Culture : Avez-vous communiqué ces informations aux agents de Midi-Pyrénées ou d'Aquitaine, qui pourraient être intéressés par des ordres de mission en DOM ?

Patrick BRETAGNE : Des raisons familiales ou de santé influent sur ces choix. Néanmoins, les agents en métropole sont sollicités de façon régulière en fonction d'un plan de charge précis. Il convient d'abord d'assurer l'activité des agents présents dans les DOM, qui sont pour la plupart RO ou techniciens. Il se peut également qu'en fonction du volume de l'activité en métropole, nous soyons amenés à recruter des agents en CDD dans les DOM pour une période d'un mois ou deux. Parallèlement, il est nécessaire de lisser l'activité sur l'année. L'exercice est délicat.

CGT Culture : Les agents peuvent-ils manifester leur souhait de vivre une expérience dans les DOM ?

Patrick BRETAGNE : Les chantiers en DOM ont toujours été ouverts à tous les agents en CDI de l'Inrap. Les démarches s'effectuent impérativement par mon intermédiaire et en accord avec leurs AST quand il s'agit d'agents extérieurs à GSO, comme pour n'importe quelle autre affectation.

PRESIDENT : Les DOM constituent une destination spécifique sur le plan climatique, physique et social. L'envoi d'agents vers ces destinations est donc soumis à une attention particulière. De fait, nous envoyons en général des RO chevronnés et réactifs.

Patrick BRETAGNE : De plus, l'éloignement est significatif. Par conséquent, les procédures de rapatriement et de remplacement sont nettement plus contraignantes qu'en métropole.

PRESIDENT : L'activité en 2012 sera à l'équilibre, à quelques dizaines de jours hommes près, en ce qui concerne les diagnostics. S'agissant des fouilles, nous dépasserons de peu ce que nous nous attendions à réaliser. Pour les DOM, l'activité à la Réunion est restée modérée dans la mesure où nous n'avons pas les moyens d'intervenir sur place.

SUD Culture Solidaires : Il y a actuellement 8 heures de décalage horaire entre la Guyane et la Réunion, ce qui ne facilite pas le travail de l'AT.

PRESIDENT : C'est pourquoi nous essayons de transférer une partie des données par la métropole afin de bénéficier d'horaires compatibles.

SUD Culture Solidaires : Les agents en déplacement entre la métropole et les DOM se trouvent régulièrement en dehors des horaires de travail définis par nos accords. Sont-ils tout de même couverts par l'Inrap ?

PRESIDENT : Ils sont couverts par l'Inrap du départ à l'arrivée, dès lors qu'ils voyagent dans le cadre d'un ordre de mission.

SUD Culture Solidaires : Comment la diminution du volume de diagnostics en 2013 se traduira-t-elle concrètement sur l'activité en Midi-Pyrénées ?

PRESIDENT : L'impact sera faible. La baisse sera minime, de l'ordre de -7 à -8 %, essentiellement due à la chute du nombre des grands travaux en 2013. Heureusement, les régions voisines, à savoir Méditerranée, Rhône-Alpes et Grand-Ouest, bénéficient d'une activité importante en début d'année, qui nous permettra le cas échéant de compléter nos plans de charge. Nous veillerons à ce que les mouvements soient les plus cohérents en termes de distance. Par ailleurs, nous recevrons le résultat des PASS la semaine prochaine. Nous en avertirons les destinataires. Nous demanderons aux AST d'élaborer les PASS en début d'année, dans la mesure du possible. Il nous est en effet particulièrement utile d'avoir connaissance le plus tôt possible de la planification des plans de charge des agents.

Patrick BRETAGNE : Il n'est pas demandé de communiquer une planification précise, mais des éléments permettant de définir le plan de charge global de l'agent, afin de le compléter, le cas échéant, en proposant ses services à des RO pour des études à venir.

CGT Culture : Nous regrettons que le département de l'Aveyron ne bénéficie à ce jour d'aucune prescription.

PRESIDENT : Cette situation est due au fait qu'il existe un service en Aveyron, de même que dans le Lot. Ainsi, nous n'y intervenons pas.

Patrick BRETAGNE : Ces services sont prioritairement destinataires des prescriptions des diagnostics. S'ils décident de les réaliser, nous ne les recevons pas.

CNT : Que signifie l'abréviation « PR » ?

Patrick BRETAGNE : Cela signifie « En cours de préparation ». Cette phase correspond au moment où, la prescription ayant été communiquée à l'AST et inventoriée, ce dernier doit réaliser son PSI et élaborer le budget. Dès que cette opération est réalisée, le dossier est classé « AF », soit « A faire ». Lorsque l'aménageur nous renvoie le projet de convention, la prescription est notée « En cours » (« EC »), c'est-à-dire avec une date arrêtée de démarrage. Enfin, il est indiqué « TE » (« Terminé ») lorsque le rapport a été transmis au SRA. Dans le cas de Midi-Pyrénées, le rapport blanc (la maquette) n'est pas considéré comme « Terminé ». De fait, même si ce rapport a été envoyé au SRA, l'aménageur est en droit de déclencher le processus des pénalités de retard. Je rappelle que la date de remise de rapport inscrite dans les conventions ou les contrats signés avec l'aménageur ne correspond pas à la date de rendu par le RO mais à la date de transmission de rapport par l'Inrap au SRA, soit d'institution à institution, et non d'individu à institution.

SUD Culture Solidaires : Qui détermine les dates de rendus dans les conventions ?

Patrick BRETAGNE : C'est l'Inrap, à travers les AST. Je rappelle que les RO doivent prendre en compte les différentes étapes du processus de rendu des rapports : leur temps de post-fouille, la phase de PAO sur le plateau technique, la vérification de l'AST, le passage en imprimerie, l'édition, le renvoi en DIR, l'envoi en recommandé au SRA. Dans ce processus, tous les intermédiaires après les RO ont leurs propres contraintes.

SUD Culture Solidaires : Les tableaux communiqués pourraient-ils être simplifiés en n'indiquant que le type d'opération et le budget, région par région, et traduits en courbes ou en graphique, afin d'en améliorer la visibilité ?

Patrick BRETAGNE : Il conviendrait d'ajouter aux indicateurs la date de l'arrêté et la date d'intervention afin de situer la période de réalisation.

PRESIDENT : Des décalages peuvent néanmoins être dus soit à l'aménageur, soit à notre incapacité à mobiliser des RO.

Patrick BRETAGNE : La catégorie des « A faire » couvre trois catégories. La première correspond à la situation où l'aménageur n'a pas renvoyé le projet de convention, mais le PSI et le budget sont élaborés. Ce cas de figure représente 50 % des projets que nous envoyons. Dans la seconde catégorie, l'aménageur a renvoyé le projet de convention mais ce dernier n'est pas en programmation, soit parce que nous ne disposons pas de RO, soit parce que l'aménageur n'est pas prêt. La troisième catégorie rassemble les projets en cours de programmation mais dont les dates de démarrage ne sont pas arrêtées.

SUD Culture Solidaires : Il serait opportun, dès lors, de faire apparaître dans des graphiques le nombre de prescriptions, le nombre de diagnostics et le nombre de fouilles, par région.

Patrick BRETAGNE : Vous trouverez ces graphiques dans le rapport d'activité annuel de l'établissement.

SUD Culture Solidaires : Nous ne recevons ces données qu'au milieu de l'année suivante. Or, nous souhaiterions comparer ces indicateurs à la fin de l'année en question.

Patrick BRETAGNE : J'attire votre attention sur le fait que ces tableaux peuvent faire état de prescriptions de l'année en cours, mais également de l'année antérieure. D'autres correspondent à des poursuites de prescriptions, par exemple pour des chantiers séquencés sur une longue période. Par ailleurs, je souligne le fait que le rapport d'activité de l'année n'est pris en compte que s'il est achevé dans l'année sur le terrain, et non s'il n'est que « rendu ».

CNT : Connaissez-vous le taux de prescription de chaque région ?

PRESIDENT : Non. Chaque année, des prévisions nous sont envoyées sur le nombre d'hectares qui seront étudiés. En règle générale, ces prévisions se confirment dans l'année.

6 – Point sur le fonctionnement de Globéo (pour information)

PRESIDENT : L'agent qui s'occupe du projet à Paris, au sein de l'Inrap, a quitté son emploi. En attendant son remplacement, nous entretenons des liens directement avec Globéo, qui ne s'attendait pas à devoir gérer une telle masse de réservations en lien avec l'Inrap. Il est plus que jamais d'actualité de communiquer les difficultés que nous rencontrons dans nos déplacements. Il est notamment opportun de mentionner les hôtels de mauvaise qualité afin que Globéo les exclue de leurs listes.

SUD Culture Solidaires : Il semble que malgré le recueillement des plaintes des agents, certains problèmes subsistent. Par ailleurs, la localisation des hôtels est souvent problématique.

PRESIDENT : Il se peut que Globéo ne trouve pas d'hôtels à proximité. Dans ce cas, nous nous y employons en interne.

SUD Culture Solidaires : dans les DOM les agents étant la plupart du temps tous en grand déplacement du fait des départements éloignés donne un surcroît de travail à l'assistante administrative. Elle propose souvent elle même les hôtels à Globéo.

7 – Point sur le SGA (pour information)

PRESIDENT : Un cabinet a été retenu pour l'audit. Les premiers entretiens des utilisateurs auront lieu au mois de janvier 2013. D'ici là, les personnes ressources, comme la DRH, seront interrogées.

Patrick BRETAGNE : La version 2 du SGA a été déployée les 19 et 20 novembre. Elle permet notamment de regrouper certaines cellules au sein d'onglets, et de distinguer les projets complexes à tranches phasées ou à tranches conditionnelles complémentaires. L'autre évolution significative de cette version consiste à neutraliser la possibilité de modifier les statuts d'opération. Par ailleurs, le SGA a été déployé en Nord Picardie et en Canal Seine-Nord. Le déploiement dans les autres DIR devrait se poursuivre à partir du mois de janvier. La suite de l'évolution du logiciel est de fait reportée à la fin de l'année 2013, en ce qui concerne la prise en compte des ordres de missions, des relevés de temps et des frais de déplacement, puisqu'elle ne sera possible que lorsque l'ensemble des DIR seront déployées.

CGT Culture : Il est regrettable que la direction de l'Inrap n'attende pas le résultat de l'audit avant d'étendre le SGA à d'autres DIR. En effet, il est fort probable que l'audit mette en évidence la nécessité d'améliorer le dispositif, au regard de ce qui s'est passé en GSO. Par ailleurs, les conditions du maintien du renfort en personnel doivent être précisées, en termes de volume et de durée.

PRESIDENT : Le poste de l'agent en charge d'accompagner le projet est prolongé de 10 mois. J'espère qu'il sera pérennisé à l'issue de cette période.

CGT Culture : Nous espérons que l'audit permettra de mettre en lumière les dysfonctionnements que le SGA a engendrés et qu'il initiera les actions correctrices qui s'imposent. Nous pourrions également imaginer que le projet soit abandonné.

PRESIDENT : Il est rare qu'un audit conduise à l'abandon d'un tel système.

CGT Culture : D'autres structures, confrontées à des systèmes analogues au SGA et aux problématiques qu'il engendre, ont déjà refusé de poursuivre dans cette voie et ont abandonné ce dispositif.

SUD Culture Solidaires : Cet audit n'est qu'une manière de gagner du temps. Nous sommes persuadés que le SGA sera à terme imposé à tous.

8 – DT-DICT nouvelle formule

PRESIDENT : Deux niveaux de dysfonctionnement ont pu être mis en lumière. D'abord, le traitement du DT par l'aménageur mérite manifestement d'être accompagné. Nous devons notamment vérifier l'envoi de la DT et la cohérence des retours avec la surface prévue de la zone de travail. Nous estimons que cet accompagnement nécessite un poste à temps complet. Nous allons donc affecter à cette tâche un agent opérationnel pendant une période de six mois, et remodeler en conséquence la note de service envoyée sur ce sujet.

Patrick BRETAGNE : Il s'agit de créer un « service DT ». Il faut accompagner plus largement l'aménageur dès le début, dans la mesure où le système DT est complexe, et de proposer en GSO un interlocuteur unique.

PRESIDENT : Le second dysfonctionnement concerne le repérage des réseaux. Cette tâche revient à l'aménageur mais l'expérience nous montre qu'il est nécessaire de l'accompagner et de vérifier son action.

Patrick BRETAGNE : Il faut prévoir une phase pédagogique. L'aménageur doit notamment prendre en charge, en amont de notre intervention, l'interpellation des concessionnaires, afin de repérer les réseaux. Il doit tenir compte des délais que cette démarche nécessite.

SUD Culture Solidaires : Est-il prévu d'instituer cet accompagnement dans les DOM ?

PRESIDENT : Dans les DOM, l'AT sera en charge de cet accompagnement. Je précise que l'Inrap ne doit pas se substituer à l'aménageur, qui demeure responsable dans cette démarche.

CNT : Un poste est-il donc prévu pour l'ensemble de l'interrégion ?

Patrick BRETAGNE : Oui, exclusivement sur le volet « DT ».

CGT Culture : S'agissant des DICT, il semble qu'un certain nombre d'agents aient été nommés pour les réaliser.

PRESIDENT : Les gestionnaires de bases sont désignés pour assurer cette tâche.

CGT Culture : Il s'agit dès lors d'une extension de sa fiche de poste. Ce document peut-il être élargi à loisir ?

PRESIDENT : Nous pouvons ajouter des tâches mais l'activité principale doit occuper la plus grande partie du temps passé.

CGT Culture : La modification d'une fiche de poste est-elle légalement assujettie à un avenant ?

PRESIDENT : Non. De plus, à l'Inrap, les agents ne signent pas les fiches de poste.

CGT Culture : Les fiches de postes sont-elles identiques au sein de toutes les DIR ?

PRESIDENT : C'est le cas pour la majorité des fiches mais pas pour la totalité. En effet, par exemple, il n'existe pas de postes de gestionnaires de base en Méditerranée. Cette fonction est assurée de manière collégiale par les RO.

CGT Culture : De fait, qui se charge des DICT en Méditerranée ?

PRESIDENT : Ce sont les AT.

9 – Divers

- Cérémonie d'anniversaire Inrap

CGT Culture : Nous avons appris que vous projetiez de prolonger les visites prévues du 18 décembre par une cérémonie d'anniversaire des 10 ans de l'Inrap avec les aménageurs. Nous regrettons de ne pas en avoir été informés plus tôt.

PRESIDENT : Tous les agents qui souhaitent participer à cette cérémonie peuvent s'y rendre. Les AST étaient chargés de diffuser cette information. Je suis néanmoins responsable de ce manque de communication et vous prie de m'en excuser.

CGT Culture : De plus, trois responsables d'opérations doivent y présenter des chantiers archéologiques. Je regrette que les diagnostics ne soient pas évoqués à cette occasion, dans la mesure où, majoritairement représentés dans l'activité de l'INRAP, ils concernent plus largement les aménageurs, et ces derniers en ont souvent une vision erronée.

SUD Culture Solidaires : Il serait opportun que vous relanciez les AST sur la diffusion de l'invitation de tous les agents.

- Le « Plan Assurance Qualité »

CGT Culture : Par ailleurs, nous avons pris connaissance hier de l'existence d'un « plan assurance qualité ».

PRESIDENT : Il figure depuis un mois dans chaque dossier de réponse aux appels d'offres.

CGT Culture : Ce document vante nos qualités et nos savoir-faire auprès des aménageurs. Il est mentionné qu'il incombe aux RO d'appliquer le plan. Or, ces derniers n'en ont généralement pas connaissance.

SUD Culture Solidaires : Il aurait été opportun d'informer les agents concernés par cette nouvelle pratique, et d'expliquer ce que cela impliquait pour eux.

CGT Culture : Ce document aurait dû également faire l'objet d'une information au sein du Comité technique, dans la mesure où ce document concerne l'organisation du travail.

PRESIDENT : Le document sera diffusé auprès des RO, le cas échéant par les AT.

- Le cahier des charges lié au marché de terrassement

CGT Culture : Les RO n'ont pas connaissance du marché de terrassement : face aux entreprises intervenantes, ils ne savent pas à quelles prestations ils peuvent prétendre ou non. Il faudrait par exemple leur indiquer si les pelleteurs travaillent à l'heure ou à la journée.

PRESIDENT : Dans le principe, le travail du pelleteur s'effectue à la journée, c'est-à-dire à un nombre d'heures défini. Les arrêts de plus d'une heure sont décomptés de cette durée, quels qu'en soient les motifs. Les RO peuvent se référer à l'AT pour être informés des règles qui régissent les marchés de terrassement. La simple diffusion du cahier des charges ne suffit pas, dans la mesure où il doit être expliqué, au regard de la complexité du document.

- Point sur la réorganisation des DIR

SUD Culture Solidaires : Nous avons été surpris de recevoir un organigramme de GSO qui sert d'exemple à une note concernant la réorganisation fonctionnelle des DIR.

PRESIDENT : Aucun organigramme de GSO n'a servi de modèle pour la réorganisation fonctionnelle.

SUD Culture Solidaires : Les plans de recrutement en 2013 concerneront des postes fonctionnels.

PRESIDENT : Cette mesure n'est pas encore décidée. La réorganisation nationale doit en effet être discutée avec les instances nationales. A l'issue de cette discussion, le projet sera présenté aux instances locales.

SUD Culture Solidaires : Nous ne souhaitons pas servir de chambre d'enregistrement des décisions validées en CT central. Nous souhaiterions discuter ensemble des besoins spécifiques de la DIR GSO.

PRESIDENT : Nous ne pouvons discuter d'un projet qui sera peut-être in fine sensiblement modifié. En tant que dirigeants de la DIR, nous avons donné notre point de vue, mais ce sujet n'a pas vocation à être débattu au sein de l'instance tant que cela n'a pas été validé par le comité central.

CGT Culture : Le risque est de ne pouvoir modifier tout ce qui aura été décidé en central. Des discussions doivent avoir lieu préalablement.

SUD Culture Solidaires : Comment expliquer qu'un organigramme illustre la note présentant la réorganisation des DIR.

PRESIDENT : Le système GSO ne sert pas de préfiguration à la réorganisation des DIR.

SUD Culture Solidaires : Il est regrettable que nous ne puissions informer de manière officielle les agents au sujet des prévisions de la réorganisation. Pour ce faire, nous devons discuter ensemble des besoins identifiés dans la DIR. Quels sont ceux que vous avez communiqués au siège ?

PRESIDENT : Nous n'avons communiqué aucun besoin et rien ne nous a été demandé. Nous avons simplement émis des avis sur des mutations dans le cadre du plan de mutations en cours, et nous avons indiqué en janvier 2012 le nombre de RO par région. Depuis 2010, nous ne faisons plus remonter les besoins opérationnels identifiés.

SUD Culture Solidaires : Si vous ne demandez rien, nous n'obtiendrons rien.

PRESIDENT : L'organigramme qui vous a été fourni correspond à l'existant mais comprend des erreurs. En ce sens, il ne peut être considéré comme un schéma cible illustrant la note d'information sur la réorganisation.

SUD Culture Solidaires : Pourquoi dès lors ne pas évoquer les besoins identifiés du terrain ?

PRESIDENT : Il convient de distinguer le plan officiel de recrutement, pour lequel nous sommes habilités à communiquer nos besoins, et le plan de résorption de la précarité, dans le cadre de « CDIsation ». A ce jour, aucun besoin ne nous a été demandé officiellement. Ils ne s'expriment que dans le cadre d'échanges informels.

Patrick BRETAGNE : Dans le cadre des plans de recrutement précédents, nous avons systématiquement associé les AST, à qui nous avons demandé de classer leurs besoins par fonction et par niveau. A l'issue de réunions avec la Direction, nous établissons une liste définitive que nous transmettons au siège.

PRESIDENT : Selon les informations dont je dispose, l'issue des négociations menées au ministère en présence des organisations syndicales et de la direction générale, consiste à proposer 160 modifications de CDD en CDI sur une période de trois ans. Ce projet de réorganisation peut encore évoluer, même de manière significative, au niveau national. Une fois validé, il impliquera une attribution d'un nombre défini de postes pour GSO. Nous devrions logiquement en retirer un gain substantiel. Dès lors, nous discuterons ensemble de l'application du projet sur le plan social.

CNT : Pensez-vous que ces créations de postes en GSO, ou ces requalifications de CDD en CDI, seront intégrées au plan de recrutement envisagé par le ministère ?

PRESIDENT : Je n'ai pas connaissance de l'existence d'un plan de recrutement, qui, s'il s'ajoutait au plan de résorption de la précarité envisagé, me satisferait pleinement. En effet, le seul moyen d'évoluer pour des agents déjà en poste, en CDI, au sein de l'Inrap, en dehors des nominations au choix ou des rares plans de requalification, réside dans leur candidature à d'autres postes dans le cadre de plans de recrutement. Je redoute que le plan de résorption de la précarité seul positionne de nouveaux arrivants dans les catégories 4 ou 5, alors qu'ils affichent une expérience moins significative que celle d'agents déjà en poste depuis longtemps en catégorie inférieure. Je considère que cette démarche est injuste et contre-productive.

CNT : Je considère que le plan de résorption de la précarité de 2007 traduit l'incapacité de l'Inrap à gérer l'utilisation des CDD.

- Point sur le plan de formation

SUD Culture Solidaires : Nous souhaiterions savoir comment s'effectue le processus de collecte des besoins de formation des agents.

PRESIDENT : Les AST sont chargés de cette démarche.

SUD Culture Solidaires : Il semble que ce ne soit pas le cas en Midi-Pyrénées ni en Poitou-Charentes.

CNT : Il semble que cette pratique ne soit pas assurée non plus en Limousin.

SUD Culture Solidaires : Par conséquent, le plan de formation 2013 s'avère en total décalage avec les besoins des agents. De fait, il est courant que les stages soient vides. Ils sont pourtant reconduits l'année suivante. Ainsi, nous émettons des doutes sur la démarche de recueil des besoins en formation au plus près du terrain.

Patrick BRETAGNE : Les AST sont censés en discuter avec les agents de façon formelle ou informelle, ou de percevoir les besoins au regard de l'activité.

CNT : Quand les AST vous ont-ils fait part du résultat de leur recueil des besoins ?

PRESIDENT : Nous en avons été informés à la fin du mois d'octobre.

Patrick BRETAGNE : Je précise qu'au siège, nous défendons la position selon laquelle l'accès aux colloques pour les auditeurs pouvait être considéré comme une formation. Nous avons manifestement été entendus sur ce point.

SUD Culture Solidaires : Ce ne sera toutefois pas mis en œuvre pour 2013.

PRESIDENT : Nous nous félicitons tout de même que l'application de ce principe soit sérieusement envisagée.

- Point sur la documentaliste de Midi-Pyrénées

PRESIDENT : Il a été annoncé qu'une CCP disciplinaire se tiendrait au cours du mois de janvier.

SUD Culture Solidaires : Le poste sera-t-il donc à pourvoir dans les mois à venir ?

PRESIDENT : Si l'issue de la procédure disciplinaire est celle que je souhaite, le poste sera rouvert rapidement.

- Point sur l'avenir des centres archéologiques de Midi-Pyrénées et de Bègles

PRESIDENT : L'objectif est d'abandonner le centre de Montredon, de replier le personnel sur celui Saint-Orens, moyennant la réalisation de travaux. La visite du centre de Saint-Orens le 18 décembre par la DAF, la responsable du SAGI et le responsable des achats logistiques de l'Inrap prévoit également de jauger la possibilité d'élargir la capacité d'accueil de ce site à d'autres agents que ceux de Montredon, en permettant notamment à ceux qui ne pouvaient pas le rejoindre faute de place, d'y parvenir.

En ce qui concerne les centres de Pessac et Bègles, la solution la plus aboutie consiste à déménager dans les bâtiments face au siège de la DIR à Bègles. Il est néanmoins quasiment acté que le dépôt de Toctoucau, que nous devons abandonner, sera déménagé dans ces mêmes bâtiments.

CGT Culture : Dans la mesure où il semble que ce projet de déménagement soit consensuel, il serait étonnant qu'il ne se réalise pas.

PRESIDENT : Je rappelle que malgré d'actives recherches, nous n'avons pas trouvé de solutions alternatives à prix raisonnables.

- Point sur l'avenir du poste d'assistant technique en CDD en Midi-Pyrénées

PRESIDENT : L'AT de Midi-Pyrénées quitte son poste momentanément afin de respecter le délai de carence, dans le cadre d'un CDD de remplacement. Elle sera remplacée pendant cette période par le deuxième AT de la LGV, à l'issue de laquelle elle devrait reprendre ses fonctions. Je rappelle par ailleurs que les CDD de remplacement sont gérés par le siège et ne sont donc pas imputés sur notre propre budget. L'avenir du poste d'AT est donc directement lié à la réorganisation des DIR.

Lysiane JORIS quitte la séance à 17 heures 30.

- Point sur la politique de recrutement d'agents CDD

CNT : Comment se traduit la restriction de l'activité en matière de recrutement d'agents en CDD ?

PRESIDENT : Nous recruterons de moins en moins d'agents en CDD, et ne reconduirons en début d'année que ceux qui sont indispensables.

CNT : Je ne souhaite pas que dans ce contexte, les RO fassent pression pour placer leurs amis dans leurs équipes. Il serait légitime que l'ancienneté et la situation de carence constituent des critères prioritaires de maintien de l'emploi d'agents en CDD. Par ailleurs, le ministère a demandé à l'Inrap de mettre en place la bourse de l'emploi.

PRESIDENT : Je ne sais ce que recouvre le système de la bourse de l'emploi.

CGT Culture : L'objectif de la bourse de l'emploi est de maintenir l'emploi des agents en CDD déjà en poste, plutôt que de saupoudrer un certain nombre de contrats d'un maximum de CDD. Ainsi, une liste est éditée, dans laquelle l'employeur puise.

PRESIDENT : Nous disposons d'une telle liste, mais elle n'intègre que les activités des agents en CDD en GSO.

CGT Culture : L'ancienne liste nationale des agents en CDD permettait de prioriser l'emploi de ceux qui affichaient l'ancienneté la plus significative.

Patrick BRETAGNE : Cette liste n'a jamais été communiquée en DIR et n'a jamais influencé les décisions de recrutement d'agents en CDD sur les opérations. Aucune bourse de l'emploi n'a réellement été mise en œuvre.

CNT : Les restrictions d'emplois d'agents en CDD étant avérées, les syndicats seront plus vigilants, en GSO, sur le maintien dans l'emploi des agents identifiés dans cette situation.

Patrick BRETAGNE : Les portefeuilles de CDD réalisés par chaque assistante opérationnelle ont été écrasés au profit d'une seule et unique liste de tous les agents en CDD de GSO. Il est demandé à chaque assistante opérationnelle d'indiquer les délais de carences, ainsi que les indisponibilités, de chacun d'eux, afin de planifier l'activité en évitant au maximum les primo-contractants et en priorisant ceux que nous connaissons, à profil égal. Ce choix ne prend pas en compte le critère de l'ancienneté. Par ailleurs, nous ne recrutons pas d'agents en CDD tant que nos effectifs en CDI ne sont pas « casés », en GSO ou à l'extérieur.

PRESIDENT : J'ajoute que nous ne connaissons pas encore notre budget concernant l'emploi de CDD en 2013.

Patrick BRETAGNE : Je peux comprendre qu'un RO souhaite conserver ses équipes en continu sur un chantier de sept ou huit mois, comme Pussigny. J'ai demandé aux AST de m'informer de la disponibilité des agents dont ils ont la charge en précisant que ce chantier durera jusqu'au mois de mai, afin de privilégier la continuité des équipes.

- Prise en compte des temps de transport sur la LGV

CNT : Les temps indiqués sur les ordres de mission sont indicatifs et non contractuels.

PRESIDENT : Nous appliquons en la matière une directive du directeur général, la DG119.

CNT : Ce texte est parfois interprété de manière différente par certains responsables. De plus, les DG ne sont pas lus par les agents en CDD.

PRESIDENT : La règle stipule que les temps de transports sont des temps de travail sauf pour se rendre à sa résidence administrative. Le RO a le choix d'appliquer ce texte de deux manières, sous réserve d'obtenir l'accord de son équipe : soit le temps de transport est pris sur les horaires de travail quotidiens, soit il est cumulé en totalité sur la période du chantier. Dans ce dernier cas, les agents disposent ainsi du cumul des temps de transport en fin de chantier.

CNT : Je souhaite confirmer que les temps de transport indiqués sur les ordres de mission sont indicatifs.

PRESIDENT : C'est le cas. Si les temps de transport sont manifestement plus longs, le RO doit étudier la question et faire preuve d'intelligence, en prenant en compte l'ensemble des éléments de la situation.

Patrick BRETAGNE : Je rappelle que les instructions sur les déplacements prévoient un arrêt de 20 minutes toutes les deux heures.

SUD Culture Solidaires : Ainsi, pour un voyage de 4 heures 30, une journée est nécessaire, dans la mesure où une pause méridienne doit être également respectée.

- Moyens octroyés aux adjoints AST

CNT : Nous nous interrogeons sur la répartition des moyens offerts aux adjoints AST.

PRESIDENT : Les adjoints AST ne disposent pas de moyens. Nous essayons toutefois de fournir à chacun un véhicule. Ainsi, trois véhicules de la flotte de l'Inrap seront bloqués pour eux.

- Les droits de congés des agents en CDD

CNT : Les agents en CDD déplorent l'annulation de certains droits, comme l'autorisation d'absence, dans le cadre du nouveau règlement intérieur. Il n'est pourtant pas imaginable que les agents en CDD et en CDI affichent une différence dans leur attribution de droits. A l'initiative du ministère, une rencontre entre la Direction de l'Inrap et les organisations syndicales doit avoir lieu pour en débattre. D'ici là, cette pratique est soumise à un statu quo. Etes-vous informé de cette procédure, décidée le 4 décembre ?

PRESIDENT : Non. La décision est certainement encore trop récente. Pour l'heure, tant qu'aucune contre-indication n'est édictée, nous appliquons le « petit livre rouge ». J'ai demandé à chaque AST de présenter ce document en réunion.

Patrick BRETAGNE : Ce document nécessite une période plus ou moins longue d'appropriation. Je précise que l'actualisation de l'affectation des véhicules doit être mensuelle.

PRESIDENT : Il n'est pas envisageable de bloquer des véhicules et de recourir à des locations.

CGT Culture : Le NAS comprend des tableaux de réservation actualisés.

PRESIDENT : Tout le monde n'a pas accès au NAS.

La séance est close sous la présidence de M. VINCENTI à 18 heures.

NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société Codexa (www.codexa.fr), puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du secrétaire de séance.



Christophe Vincenti

Christine Fossillier

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK

DECLARATION OF WORK